# Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Chaudière gaz naturel BOTANIC'ALL sur la commune principale de l'AIOT ZI du Château Rouge 44522 Mésanger.

La référence de votre dossier est A-2-J6P2ZG2R5 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/12/2022 à 10h46 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- s.combes@botanicall.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- s.combes@botanicall.fr (pour rappel, déclarant)

# 1 - Type de déclaration

## Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

N° SIRET 91276925400018

Raison sociale BOTANIC'ALL

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**210 RUE DES ENTREPRENEURS** 

ZI DU CHT ROUGE

**44522 MESANGER** 

# Signataire

Nom: COMBES

Prénom: SEBASTIEN

Qualité : RESPONSABLE DE SITE

Adresse électronique : s.combes@botanicall.fr

Téléphone portable : +(33) 645792440

#### Référent

Nom: COMBES

Prénom : **SEBASTIEN** 

Fonction: RESPONSABLE DE SITE

Adresse électronique : s.combes@botanicall.fr

Téléphone portable : +(33) 645792440

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : s.combes@botanicall.fr

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Chaudière gaz naturel BOTANIC'ALL

Description des activités :

La société BOTANIC'ALL s'est implantée sur la commune de MESANGER (44) sur un site existant, et a pour projet d'y exercer une activité de production d'extraits végétaux. Un audit de classement au titre de la nomenclature des ICPE a été réalisé le 15/12/2021 (rapport APAVE n°21442664 / 1) dont les conclusions indiquaient que le site serait classé à déclaration avec contrôlé au titre de deux rubriques, 2910.2A et 4331 (stockage et emploi). Dans un premier temps, l'exploitant souhaite procéder à la déclaration des installations de combustion 2910.2A de son site de production. C'est l'objet de la présente démarche. En effet, le site n'est pour l'instant doté d'aucun produit 4331. Les installations de stockage et d'emploi d'éthanol (rubrique 4331) seront ainsi déclarées courant 2023 avant leur mise en service. Un audit de conformité aux différents AMPG applicables a été réalisé le 1er avril 2022 (rapport APAVE n°22160276 / 2), suite auquel BOTANIC'ALL a procédé à la mise en place d'actions permettant de pallier les non-conformités relevées. Les installations de combustion du site consistent en un local chaufferie doté d'une chaudière vapeur d'une puissance de 3,5 MW. Elle permettra d'alimenter le process (percolateur, colonne de distillation, évaporateur, et cuve) en fonctionnant plus de 500 heures par an. La chaufferie est située en RDC, non surmontée de bâtiments occupés par des tiers. Les murs extérieurs du local, ainsi que vis-à-vis des locaux contigus, sont REI 120. Elle est dotée d'une porte intérieure coupe-feu. La chaufferie est dotée d'ouvrants en façade ainsi qu'en partie haute pour assurer la ventilation du local ainsi que le désenfumage. La chaufferie est dotée d'un dispositif d'interruption de l'alimentation électrique, placé à l'extérieur du local. Les équipements sont mis à la terre. Le sol est en béton étanche. Les quelques produits y étant stockés le sont sur rétention, en prenant compte des incompatibilités.

## Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

## 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

## Adresse ZI du Château Rouge 44522 Mésanger

X:383960 Y: 6710000

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

# Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 3.5 MW	DC	

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 7000

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? OUI

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux de process pré-traitées et eaux sanitaires.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? OUI

Traitement:

Pré-traitement biologique au sein d'une station de traitement interne avant rejet dans le réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : 0

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Tous les rejets d'eaux résiduaires font l'objet d'un prétraitement interne.

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? OUI

Origine et la nature des rejets :

BOTANIC'ALL s'engage à faire réaliser au moins une fois tous les trois ans, par un organisme agréé/accrédité, une mesure du débit rejeté, des teneurs en O2, SO2, poussières, Nox et CO dans les gaz que sa chaufferie rejette à l'atmosphère et s'engage à se conformer aux VLE ci dessous: SO2 (mg/Nm3): pas de VLE - Nox (mg/Nm3):100, - Poussières (mg/Nm3): pas de VLE - CO (mg/Nm3): 100.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? NON

Autres sources:

Il n'y a pas d'autre source de rejets atmosphériques.

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

BOTANIC'ALL s'engage à faire traiter ses déchets dans les conditions propres à garantir les intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement et notamment s'assure que les installations utilisées pour ce traitement sont régulièrement autorisées à cet effet. Les déchets générés en lien avec l'exploitation de la chaudière seront : - Bidons souillés de produits de traitement de l'eau de la chaudière. BOTANIC'ALL s'engage à faire évacuer régulièrement les déchets produits par ses installations, et notamment à ce que la quantité de déchets stockés sur son site ne dépasse pas la capacité mensuelle produite.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisez : Présence d'une réserve d'eau de 780 m3 dotée de raccordements pour le SDIS.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site est doté de RIA alimentés par une réserve d'eau dédiée, et d'extincteurs. Le local chaufferie dispose d'une détection gaz. L'exploitant a prévu la mise en place d'une détection incendie asservie à une télésurveillance en permanence et à une alarme, selon une procédure préétablie, dans les 6 mois suivant la mise en service.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : 10869889

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

## Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

# 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

## Parcelle 0555.jpeg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

IH\_AVP-C (1).pdf